Doutre

ANNONCE DE LA FETE DE Ste. ANGÈLE DE MERICI.

Nous ferons, (samedi prochain), la fête de Ste. Angèle, que Notre St. Père le Pape a ordonné de célébrer, dans le monde entier, par un décret du 11 Juillet 1861, dont nous allons vous faire la lecture :

« Décret *Urbis et Orbis*.

« Ste. Angèle de Merici, douée d'une pureté et d'une beauté angé-« lique, répandit en tous lieux une odeur de suavité, en vivant sur la « terre comme un lys au milieu des épines. Dès sa plus tendre jeu-« nesse, elle se fit un bonheur de marcher dans le sentier de la per-« fection ; et elle y fit tant de progrès que St. Charles Borromée, peu « d'années après sa mort, n'hésita pas de dire qu'elle était bien di-« gne d'être mise, par le Siége Apostolique, dans le catalogue des « Saintes Vierges. Elle visita, avec une très grande piété, les lieux « de la Terre-Sainte, qui ont été consacrés par les mystères de notre « rédemption ; et elle se rendit à Rome pour y vénérer les tombeaux « des Apôtres St. Pierre et St. Paul. Ce fut dans cette ville sainte « qu'elle se sentit pressée du désir de se consacrer à l'instruction des « jeunes filles, connaissant parfaitement que ces jeunes personnes, « retenues au milieu des faux et hideux charmes de l'hérésie de Cal-« vin et de Luther, qui, alors, faisait sentir au loin ses ravages, comme « des ronces et des épines, perdraient la fleur de la Virginité. C'est « pourquoi elle institua, à Brescia, une nouvelle Communauté de « Saintes Vierges, sous la protection et le nom de Ste. Ursule, Vierge « et Martyre de J.-C., dont elle réclama les soins, pour enseigner « aux jeunes filles, riches et pauvres, les premiers éléments de la foi, « pour leur apprendre à vivre avec régularité et chasteté, et les for-« mer aux travaux propres aux femmes. Angèle retira de cet insti-« tut des fruits abondants pour le bien de l'Église et de la Société ; « et le Dieu tout-puissant combla la nouvelle Société religieuse des « dons de sa grâce en telle abondance, qu'elle se répandit en tous « lieux, et que le Seigneur daigna révéler à sa servante, sur le point « de mourir, que sa Communauté fleurirait jusqu'à la fin du monde.

« Comme dans ces temps très-mauvais, des hommes pervers et « scélérats font tous leurs efforts pour renverser l'Eglise catholique et « la Société civile, et s'efforcent, pour arriver plus facilement à cette « fin, de pervertir, dans leurs mœurs, les femmes et surtout les jeunes « filles, afin que, de leur âme dépravée, le poison de l'erreur se glisse « plus avant dans le cœur des enfants de l'Eglise, quelques-uns des « Eminentissimes Cardinaux de la Ste. Eglise Romaine, ainsi que « plusieurs Evêques distingués du monde entier, ont humblement et

" instamment supplié Notre Saint Seigneur Pie IX, Souverain-Pon-
" tife, d'étendre à toute l'Eglise l'Office et la Messe de Ste. Angèle
" de Merici, fondatrice de la Congrégation de Ste. Ursule, afin que,
" par son secours et ses mérites, le Seigneur daigne préserver le
" sexe de la femme de toute tache et de toute erreur, et pour que sa
" Ste. Eglise jouisse à jamais de la paix, après que les piéges que lui
" tendent ses ennemis auront été écartés. D'après tous ces fidèles
" exposés faits à Notre Très-Saint Seigneur par moi, soussigné, Se-
" crétaire de la Congrégation des Rites, Sa Sainteté, par son Auto-
" rité Apostolique, a ordonné qu'à l'avenir la fête de Ste. Angèle de
" Merici, Vierge, se fera par l'Eglise Universelle, sous le rite double
" mineur, avec l'Office et la Messe déjà accordés pour certains lieux.
" 11e jour du mois de Juillet de l'année 1861.

" (Signé,) C., Eveque d'Ostie et de Ste. Rufine,
" Card. Patrizi, Préfet de la S. C. R.,
" (Contresigné,) D. Bartolini, Secrétaire de la S. C. R."

Ce décret doit, nos très-chers frères, vous faire comprendre de plus en plus combien la Sainte Eglise s'intéresse vivement à la bonne éducation de vos enfants ; et tout ce que vous devez faire pour entrer dans les intentions de cette tendre Mère. Vous y voyez que le fruit de cette éducation religieuse et bien soignée est de rendre vos enfants utiles à la Société par la pureté de leurs mœurs, par leur modestie et par leur amour du travail manuel. Vous y remarquez que les ennemis de la Religion cherchent à s'emparer de l'éducation de ces tendres enfants, afin de pouvoir, en leur inspirant de fausses maximes, répandre plus facilement leurs principes erronés dans le monde, au grand danger du salut de leurs âmes. Vous avez là une nouvelle preuve des soins de la divine Providence, pour donner à vos familles l'inestimable avantage d'une bonne éducation, en appelant à ce Ministère si difficile tant de Saints et de Saintes, qui y ont consacré toute leur vie, et qui ont institué ces ferventes Communautés qui, avec la grâce de leur sainte vocation, ont conservé, dans le monde, le dépot sacré des bons principes, en formant les cœurs à l'amour des vraies vertus. Telle fut entr'autres la grande Sainte Angèle, qu'il est maintenant question d'honorer sur nos autels. Telles furent, après elle, les Religieuses Ursulines, qu'elle avait fondées, pour continuer sa Sainte œuvre, dans le monde entier. On les vit arriver, avec nos

pères, sur nos rives alors sauvages, pour consacrer leur jeunesse et leur beauté au soin de former notre heureuse patrie à ces vertus solides, qui en ont fait, depuis deux siècles, une terre de foi. Ce fut sur ce beau modèle que se formèrent ces autres Institutrices Religieuses qui se sont depuis présentées, avec un courage héroïque, pour partager les travaux qu'imposait cette noble tâche d'enseigner à la femme d'être pieuse, travaillante, économe et sage, afin d'être une vraie mère de famille. Vous en conclurez que vous ne sauriez prendre trop de précautions, dans le choix des maîtres et maîtresses, que vous donnerez à vos chers enfants. Vous vous laisserez en même temps persuader que c'est pour vous un devoir de favoriser, de toutes vos forces, cette éducation soignée, que la Religion donne à ces enfants ; que vous devez, à cette fin, vous conformer aux Réglements de ces Saintes Maisons, qui proscrit tout luxe, toute vanité, toutes dépenses superflues, dans les ajustements ; qui recommande le travail manuel, et qui enseigne à s'y livrer courageusement, pour qu'au sortir du Couvent, l'enfant soit une bonne fille de famille, partageant, avec sa mère, les soins du ménage, pour devenir bientôt elle-même une femme accomplie, une épouse intelligente, et une mère vraiment chrétienne.

C'est pour demander toutes ces grâces que nous célèbrerons, chaque année, le 31 Mai, la Fête de Ste. Angèle, dont le nom vient d'être introduit dans le Calendrier Universel, pour que, en retour des honneurs que doit lui rendre l'Univers Catholique, elle nous aide, de sa puissante prière, à bien élever les enfants de l'Eglise.

Nous vous exhortons à bien célébrer cette Fête, à y communier, avec vos enfants, et à couronner ainsi le beau Mois de Marie, qui s'est fait partout avec tant de gloire pour la Reine des Vierges, et tant de précieux avantages pour nous tous.

N.-B.—Cette annonce devra être glosée, pour servir d'instruction, le Dimanche qui précèdera la Fête de Sainte Angèle. Pour cela, on l'annexera aux autres formules de prône, pour l'avoir sous la main, au besoin.